

LE TERRITOIRE



46 959
HABITANTS



32
COMMUNES

MON GESTE DE TRI PERMET...



★ **Le recyclage des emballages, du papier et du verre** pour fabriquer de nouveaux produits



★ **La création d'emplois** (dans les centres de tri, les déchèteries, les usines de recyclage, le transport...)



★ **Une économie de matières premières et d'énergie** donc la préservation de l'environnement



★ **Une maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets.** Les recettes générées par le recyclage permettent de limiter les dépenses liées aux nouvelles exigences environnementales.



★ **Une diminution des ordures ménagères** partant à l'enfouissement donc une diminution de la pollution

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - TEOM, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères apparaît sur l'avis de taxe foncière du propriétaire du bien, qui la répercute à ses locataires. Elle sert à financer la collecte et le traitement des déchets, le fonctionnement des déchèteries, l'enfouissement, les expérimentations, etc. C'est la principale source de financement de ces services.

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative de votre logement (que vous en soyez propriétaire ou locataire) multipliée par un taux voté par la Communauté de communes (9,90 % en 2025).

Elle a augmenté ces dernières années pour pallier l'augmentation des coûts liés au transport, au traitement et à l'enfouissement des déchets.

C'est grâce à l'évolution des comportements individuels que nous parviendrons collectivement à réduire notre production de déchets, à mieux préserver nos ressources et à agir pour l'avenir de nos enfants !

JE FAIS QUOI

POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS ?



JE COMPOSTE ! Épluchures de légumes et de fruits, marc de café, coquilles d'œufs... GTM propose des composteurs à petit prix. Infos granville-terre-mer.fr



JE CUISINE MAISON ! Et je consomme de préférence des produits bruts. Je prépare des plats simples, conviviaux et de saison.



JE NE GASPILLE PAS ! J'utilise les restes pour cuisiner de nouvelles recettes. Et je ne jette surtout pas des aliments encore consommables !



J'OPTE POUR LE « STOP-PUB » ! À coller sur ma boîte aux lettres [disponible dans les mairies ou les déchèteries].



JE N'UTILISE PAS DE LINGETTES JETABLES ! Pour la toilette et le ménage, j'utilise des chiffons ou des serviettes lavables.



J'ACHÈTE DE L'OCCASION ! Pour les vêtements, l'électroménager, les équipements de sport, la puériculture... je privilégie la seconde-main : vide-greniers, friperies, ressourceries, etc.



JE PENSE À LA RÉPARATION ! Aujourd'hui, on trouve sur de nombreux appareils un « indice de réparabilité », une note sur 10 qui m'informe sur le caractère plus ou moins réparable de mes achats.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Décrypter les dates de péremption



À CONSOMMER JUSQU'AU :
01.04.25

À CONSOMMER DE PRÉFÉRENCE AVANT LE :
01.04.25

Ne pas dépasser car risque pour la santé

Dépassement possible avec des qualités gustatives et nutritionnelles diminuées

Avant de jeter : observez, sentez, goûtez !



ASTUCES

POUR REDONNER DU PEP'S AUX FRUITS ET AUX LÉGUMES

- ★ **Salade défraîchie ?** Mettez un morceau de sucre dans un grand volume d'eau fraîche et laissez tremper la salade flétrie pendant un moment.
- ★ **Carottes avachies ?** Ajoutez une cuillère à café de sucre à l'eau dans laquelle vous les faites bouillir.
- ★ **Céleri fatigué ?** Avec un peu d'eau fraîche et de sucre, il retrouvera son croquant.
- ★ **Pommes flétries ?** Arrosez les avec de l'eau bouillante ou trempez les un instant.
- ★ **Légumes ramollis ?** Si les légumes commencent à devenir mous, coupez les, lavez les et laissez les tremper dans de l'eau au frigo jusqu'au lendemain.
- ★ **Pain dur ?** Pour le manger tout de suite, humidifiez le légèrement et placez le quelques secondes au micro-ondes ou au four jusqu'à ce qu'il retrouve une croûte croustillante.



QUE FAIRE AVEC ...

> ... **des fruits trop ou pas assez mûrs :**
des confitures ou de la compote

> ... **une trop belle récolte de légumes :**
les conserver dans des bocaux avec du vinaigre blanc ou en faire des pickels, pour en avoir toute l'année, à condition qu'ils soient frais, jeunes et sains au moment de la récolte

> ... **un surplus de tomates :**
les faire blanchir environ 1 minute dans l'eau bouillante puis les peler et les couper en dés. Les congeler pour les utiliser dans une prochaine sauce

> ... **un vieux citron :**
- frotter son évier en émail pour lui redonner un coup de jeune
- certaines recettes ne nécessitent que quelques gouttes de jus de citron ou d'orange : on peut économiser le fruit en ne perçant qu'un petit trou dans la peau puis on le rebouche à l'aide d'un cure-dent

> ... **un reste de bouillon :**
le congeler dans des bacs à glaçons après l'avoir filtré pour servir ensuite de cubes de bouillon

Recette de nettoyant multi-usages maison

Utilisation : le nettoyant multi-usages peut être utilisé sur de nombreuses surfaces de la maison, dans la salle de bain ou la cuisine, par exemple. Vaporisez un peu de votre nettoyant multi-usages maison, passez un coup de chiffon et le tour est joué !

Ingrédients et matériel :

- vinaigre blanc
- eau
- huile essentielle [facultatif]
- un spray vide

La recette :

- remplissez le spray à moitié avec de l'eau puis complétez avec du vinaigre blanc
- ajoutez 3 ou 4 gouttes d'huile essentielle parfumée
- mélangez, votre nettoyant est prêt !



JE PENSE

RÉEMPLOI ET RÉPARATION



Tri-Marrant est la ressourcerie du territoire. Donner à Tri-Marrant, c'est participer au réemploi, à la réparation, à la réinsertion. Chacun peut y déposer les objets qu'il n'utilise plus mais qui peuvent encore servir à d'autres ! La ressourcerie les revend à des prix abordables à tous, limitant ainsi la quantité de déchets à enfouir ou à recycler.



Boutique Tri-Marrant
788, avenue de l'Europe 50400 YQUELON
09 87 72 66 96 - tri-marrant.fr

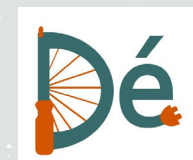


ET AUSSI...



Boutique EMMAÛS

ZA du Croissant - Route Nationale 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER
07 82 70 34 85 - emmaus50400@gmail.com



Café-réparation La Dépannette

Le café réparation du territoire ! Il organise tout au long de l'année des rencontres entre réparateurs et citoyens qui souhaitent apprendre à réparer petits électroménagers, vélos, etc.
09 83 04 98 96 - ladepannette50@mailo.com



Rejouets

Achetez, à petits prix, des jouets issus des collectes, nettoyés et complétés par les bénévoles, et offrez leur une seconde vie ! La boutique de Cérences est aussi un lieu de rencontre et d'information.
09 84 03 98 96 - contact@rejouets.com

JE PENSE

COMPOSTAGE

Le saviez-vous ?
Les déchets organiques
représentent un tiers
des déchets retrouvés
dans les ordures
ménagères !

Le compostage de vos déchets organiques permet :

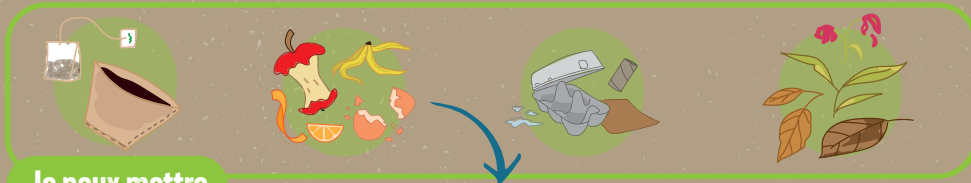
- de réduire le volume de vos sacs d'ordures ménagères
- de produire un engrais naturel que vous pourrez utiliser pour fertiliser et nourrir votre jardin

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Granville Terre et Mer propose des composteurs en matière recyclée aux habitants du territoire.
Des sessions de distribution sont organisées tout au long de l'année.

- ★ Dates, tarifs et inscriptions sur granville-terre-mer.fr
- ★ Paiement en CB possible en ligne
- ★ Nos agents vous forment aux bons gestes !



Je peux mettre

Pensez à bien fragmenter vos déchets pour faciliter leur décomposition !

Je ne peux pas mettre



En partenariat avec les communes volontaires, Granville Terre et Mer développe des sites de compostage partagé.

Ils permettent aux personnes résidant en habitat collectif ou qui ne disposent pas d'espaces verts de valoriser leurs biodéchets. Plus d'infos sur granville-terre-mer.fr

JE RÉDUIS MES DÉCHETS VÉGÉTAUX

JE VALORISE L'HERBE DES TONTES GRÂCE AU « MULCHING ».

Il consiste à ne pas ramasser la pelouse une fois tondue. Elle va se décomposer sur place, protégeant ainsi la terre contre le dessèchement, nourrir et fortifier le sol.

JE PRATIQUE LE PAILLAGE, une solution simple pour valoriser les déchets du jardin : feuilles mortes, tontes de pelouses, broyat... pour protéger et nourrir les plantes, limiter l'arrosage et l'entretien du jardin et réduire l'utilisation d'engrais et de désherbants.

JE RÉDUIS LA SURFACE À TONDRE en créant des jachères et des prairies fleuries.

JE PRATIQUE LA TONTE HAUTE

La plupart du temps, tondre très court ne se justifie pas. Il y a même beaucoup d'avantages : l'herbe est plus verte et, comme cela favorise la floraison de plantes variées, la biodiversité augmente et la pollinisation est meilleure !

JE CHOISIS PLUTÔT DES ARBUSTES OU DES ARBRES À CROISSANCE LENTE

ou moins hauts lorsque l'on fait de nouvelles plantations. Voir le Guide des végétaux normands à croissance lente sur granville-terre-mer.fr

JE PRATIQUE LE BROYAGE qui permet de diviser par 6 le volume de déchets verts, de limiter les trajets en déchèterie, de pratiquer le paillage, d'apporter de la matière sèche dans le composteur, etc.

JE PRATIQUE LA TAILLE DOUCE

Elle permet de limiter le volume de résidus, la croissance et le besoin en eau. De plus, cela évite que vous ne « blessiez » l'arbre, favorisant ainsi les maladies et les attaques de ravageurs.



Pour un jardinage au naturel, compostez vos biodéchets, vous obtiendrez un engrais de qualité !

Le retour au sol, une solution écologique !

Compostés ou utilisés en paillage, les végétaux issus de l'entretien du jardin ou du potager contribuent à améliorer la qualité des sols qui manquent souvent d'apport en matières organiques. Les sols sont ainsi plus résistants aux aléas climatiques, comme la sécheresse, l'effet de « lessivage » dû notamment aux fortes pluies ou l'érosion.

RAPPEL : LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX A L'AIR LIBRE EST INTERDIT

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

Dans le conteneur JAUNE !

*"C'est un emballage ou pas ?"
Si c'est oui, je le trie ! Si c'est non, je le jette
avec les ordures ménagères*



TOUTES LES BOUTEILLES ET
TOUS LES FLACONS EN PLASTIQUE



TOUS LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL



TOUTES LES CARTONNETES
ET BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES FILMS, SACS
ET SACHETS EN PLASTIQUE



TOUS LES POTS, BOÎTES ET
TUBES EN PLASTIQUE



TOUTES LES BARQUETTES
EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS
EMBALLAGES EN MÉTAL

CE NE SONT PAS DES EMBALLAGES !

JOUETS, TUYAUX D'ARROSAGE, ARROSOIRS, VERRE, AMPOULES,
SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES, MASQUES CHIRURGICAUX, TEXTILES...

RAPPEL

Ne pas rincer,
ne pas imbriquer,
déposer en vrac
et vides

**ET LES GROS CARTONS BRUNS ?
JE LES APORTE
EN DÉCHÈTERIE !**

LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI



★ *Le conteneur vert, c'est pour le verre !*

RAPPEL

Ne pas rincer
Déposer en vrac,
vidés, sans bouchon
ni capsule, ni
couvercle



BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE

INTERDITS



POTS DE FLEURS, VERRES À BOIRE, PORCELAINE, FAÏENCE,
CÉRAMIQUE, AMPOULES, COUVERCLES ET CAPSULES EN MÉTAL,
MIROIRS, VITRES, PARE-BRISE...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pourquoi je ne peux pas jeter un verre pour boire dans le conteneur vert ?

Ses composants ne sont pas les mêmes que ceux des bouteilles,
pots ou bocaux, il ne peut donc pas être recyclé comme eux.

Il faut le jeter avec les ordures ménagères !

Ou, s'il est encore en bon état, le donner pour qu'il serve à quelqu'un d'autre.

CE QUI DOIT ALLER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES



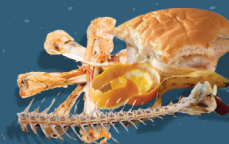
PETITS OBJETS



PRODUITS D'HYGIÈNE OU SOUILLÉS



VAISSELLE



RESTES ALIMENTAIRES



COQUILLAGES

INTERDITS



PILES, AMPOULES, DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES, PRODUITS DANGEREUX, DÉCHETS VERTS,
FILMS PLASTIQUES,



**SACS TRANSLUCIDES
OBLIGATOIRES, À VOUS
PROCURER DANS LE
COMMERCE**

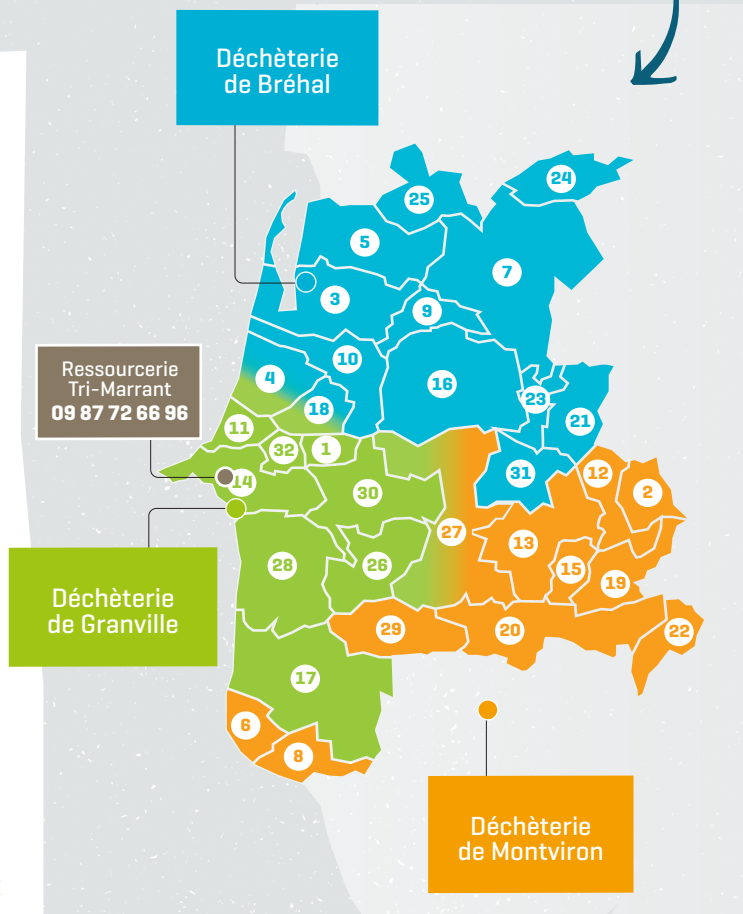


À déposer en
sac bien fermé
dans votre bac
roulant

UN MÊME TERRITOIRE, PLUSIEURS DÉCHÈTERIES

De quelle déchèterie ma commune dépend-elle ? Suivez le guide !

1. ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ
2. BEAUCHAMPS
3. BRÉHAL
4. BRÉVILLE-SUR-MER
5. BRICQUEVILLE-SUR-MER
6. CAROLLES
7. CÉRENCES
8. CHAMPEAUX
9. CHANTELOUP
10. COUDEVILLE-SUR-MER
11. DONVILLE-LES-BAINS
12. EQUILLY
13. FOLLIGNY
14. GRANVILLE
15. HOCQUIGNY
16. HUDIMESNIL
17. JULLOUVILLE
18. LONGUEVILLE
19. LA HAYE-PESNEL
20. LA LUCERNE-D'OUTREMER
21. LA MEURDRAQUIÈRE
22. LA MOUCHE
23. LE LOREUR
24. LE MESNIL-AUBERT
25. MUNEVILLE-SUR-MER
26. SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX
27. SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
28. SAINT-PAIR-SUR-MER
29. SAINT-PIERRE LANGERS
30. SAINT-PLANCHERS
31. SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE
32. YQUELON



LES HORAIRES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



Fermées
les dimanches
et les jours
fériés

ACCÈS PARTICULIERS

Vous devez être muni d'une carte pour accéder en déchèterie. Elle vous sera délivrée sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

DÉCHÈTERIE DE GRANVILLE

Village de Mallouet - 50400
02 33 91 92 60

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 AVRIL

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi
de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 50

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} MAI AU 31 SEPTEMBRE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 50

DÉCHÈTERIE DE MONTVIRON

La Gare Sartilly-Baie-Bocage - 50530
02 33 68 68 96

HORAIRES D'HIVER

DU 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL

Lundi, mercredi, vendredi, samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE

Lundi, mercredi, vendredi, samedi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

DÉCHÈTERIE DE BRÉHAL

Route de Cérences - RD13 - 50290
02 33 91 92 60

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi
de 14 h à 17 h 20
Mercredi, samedi
de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 20
Jeudi, vendredi
de 14 h à 17 h 20

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi, vendredi, samedi
de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 50
mercredi
de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 20
Jeudi
de 14 h à 17 h 20

QUELS DÉCHETS SONT ADMIS DANS LES DÉCHÈTERIES ?

À LA DÉCHÈTERIE, TOUT N'EST PAS PERMIS !

Les agents de déchèterie sont là pour faire appliquer le règlement, vous accueillir, vous informer, vous conseiller et garantir votre sécurité sur le site. Civisme, courtoisie, propreté et respect sont essentiels pour bien vivre ensemble !

- 
MOBILIER
(HORS BOIS ET MÉTAL)
Literie, mobilier de jardin en plastique, mobilier de cuisine, de salle de bain, canapés, fauteuils, armoires...
- 
CARTON
Cartons bruns pliés à plat
- 
MÉTALX
Vélos, bidons vides, grillage, jantes...
- 
GRAVATS
Gravats issus du bricolage familial (terre, pierre, matériaux de terrassement, béton ordinaire, parpaings, briques, céramique, tuiles, ardoises, porcelaine, pavés...)
- 
BOIS
Palettes, bois peint, parquet, planches, meubles en bois, jouets, cagettes, vaisseliers, commodes...
- 
AMPOULES ÉLECTRIQUES ET NÉONS
- 
PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES
Piles boutons, piles rechargeables, petites batteries...
- 
DÉCHETS DE TONTE
- 
BRANCHAGES

ET AUSSI...

HUILES DE FRITURE ET DE VIDANGE

CARTOUCHES D'IMPRIMANTE
Jet d'encre et laser

BOUCHONS
En liège, en plastique, synthétique

MATÉRIEL D'ÉCRITURE (à l'accueil)
Stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs, stylos plume, cartouches

CAPSULES EN ALUMINIUM
Issues des machines à café

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
Déchets de produits chimiques, radiographies, etc.

TEXTILE
Vêtements, chaussures, linge de maison

La récupération est strictement interdite

INTERDITS
DÉCHETS MÉDICAUX, PNEUS, CARBURANT, FUSÉES DE DÉTRESSE, AMIANTE, BOUTEILLES DE GAZ, ORDURES MÉNAGÈRES...

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers sont tous les appareils électriques usagés fonctionnant sur secteur, piles et batteries utilisés par les particuliers. Selon leur taille et les matières qu'ils contiennent, les DEEE ménagers sont triés en 4 grandes familles pour être ensuite dépollués et recyclés dans des centres de traitement dédiés selon leurs spécificités.



CUISINE, SALLE DE BAIN, ENTRETIEN ET NETTOYAGE



INFORMATIQUE, CABLES ET MULTIPRISES
(Hors écrans et ordinateurs portables)

ÉLECTRONIQUE GRAND PUBLIC

(Appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes hifi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)



**LOISIRS ET JOUETS ÉLECTRIQUES
OUTILLAGE DE BRICOLAGE ET JARDINAGE**

ecosystem
recycler c'est protéger

GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID



**RÉFRIGÉRATEURS,
CONGÉLATEURS, CLIMATISEURS,
POMPES À CHALEUR,
CAVES À VIN**

GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID



**LAVE-VAISSELLE,
SÈCHE-LINGE,
CUISINIÈRES, FOURS, HOTTES,
PLAQUES DE CUISSON**

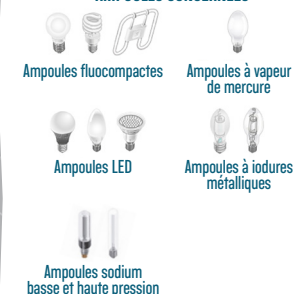
ÉCRANS



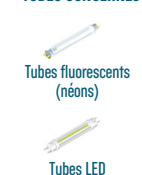
**TÉLÉVISEURS CATHODIQUES,
TÉLÉVISEURS ÉCRANS PLATS,
ÉCRANS INFORMATIQUE,
TABLETTES, LISEUSES,
ORDINATEURS PORTABLES**

LES AMPOULES

AMPOULES CONCERNÉES



TUBES CONCERNÉS



LES PRODUITS DANGEREUX

Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations. Ils doivent impérativement être apportés en déchèterie dans leurs emballages d'origine !



DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN DE LA MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN DE PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN DE VÉHICULE



À NOTER



Lorsqu'ils sont vides, les bidons de produits d'entretien de la maison ou de lessive, de produits alimentaires, les flacons de déodorant ou de désodorisant, etc. sont à déposer dans les colonnes de tri pour les emballages, les colonnes jaunes !

LE MOBILIER

Lorsque vous déposez un meuble dans une benne Eco-mobilier en déchèterie, vous contribuez à lui donner une nouvelle vie : il peut être recyclé en matières premières ou valorisé sous forme d'énergie. Vous contribuez ainsi à préserver les ressources et à réduire les déchets.

MEUBLES EN PLASTIQUE, MOUSSE
CANAPÉS, MATELAS, SOMMIERS,
TAPIS...



ET AUSSI...

UNE SOLUTION
POUR VOUS DÉBARASSER DE VOS
COUETTES, OREILLERS...



COUETTES



OREILLERS



COUSSINS



SACS DE COUCHAGE



SURMATELAS



VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

DÉPOSEZ-LES
EN DÉCHÈTERIE !

DÉPOSEZ LES MEUBLES EN BOIS
DANS LA BENNE « BOIS »
ET LES MEUBLES MÉTALLIQUES
DANS LA BENNE « MÉTAUX »

S'ILS SONT EN BON ÉTAT,
VOUS POUVEZ RAPPORTER
VOS OBJETS DANS
UN MAGASIN DE MEUBLES OU
LES DONNER
À UNE ASSOCIATION.

NOUVEAU !

LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

Les articles de sport et de loisirs sont collectés puis triés pour être réparés, donnés, recyclés ou valorisés en énergie.



CYCLES ET MOBILITÉ,
PROTECTIONS ET ACCESSOIRES



LOISIRS EXTÉRIEURS



SPORTS DE BALLE
ET RAQUETTES



SPORTS NAUTIQUES



ACCESSOIRES DE MUSCULATION
ET FITNESS NON-ÉLECTRIQUES



SPORTS DE MONTAGNE

Des bacs spécifiques sont disponibles dans les déchèteries de Granville et de Bréhal et à la Cité des sports à Granville et seront ponctuellement installés dans les stations de 8 Milles Nautic

QUE DEVIENNENT LES AUTRES DÉCHETS ?

DASRI



DASRI = DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Ce sont les déchets produits par les patients en auto-traitement.

Leur pharmacie peut leur fournir **gratuitement des boîtes jaunes à couvercles verts** dans lesquelles ils doivent déposer les aiguilles, seringues, auto-piqueurs, etc.

Une fois pleines, elles doivent être redéposées en pharmacie.

AUTRES



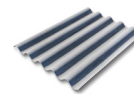
BOUTEILLES DE GAZ

À DÉPOSER EN POINT DE VENTE, GRANDES SURFACES, STATIONS SERVICES [GRATUIT]



FUSÉES DE DÉTRESSE

À DÉPOSER EN POINT DE VENTE [GRATUIT] : PYREO.FR



DÉCHETS AMIANTÉS

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES PRIVÉES [PAYANT]



EXTINCTEURS

À DÉPOSER EN POINT DE VENTE [GRATUIT]



PNEUS

CHAQUE FOYER PEUT DÉPOSER CHEZ UN PROFESSIONNEL PARTICIPANT JUSQU'À 8 PNEUS USAGÉS PAR AN ET SANS OBLIGATION D'ACHAT. RETROUVEZ LA CARTE DES PROFESSIONNELS PARTICIPANTS ICI : QUEFAIREDEMESVIEUXPNEUS.FR

LES TEXTILES

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être déposés dans des bornes dédiées pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac, les chaussures liées par paires.



Vêtements et linge de maison propres et secs dans un sac fermé



Chaussures liées par paires dans un sac fermé

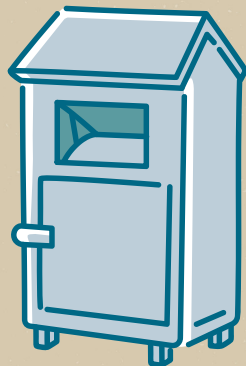


Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Même les textiles troués ou usés !

QUE DEVIENNENT-ILS ?

- Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export.
- Les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique...



POUR TROUVER LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, RENDEZ-VOUS SUR [REFASHION.FR/CITOYEN/](https://refashion.fr/citoyen/)



ET AVANT DE DÉPOSER VOS ARTICLES, PENSEZ À LA RÉPARATION !

SERVICE

MULTIBENNES

Tous les usagers particuliers peuvent demander la mise à disposition d'une benne pour évacuer des déchets en quantité importante.

Ce service payant est disponible sur appel. Des bennes de 6 ou 8m³ peuvent ainsi être mises à disposition et livrées pour une durée de 24 ou 48h. Les déchets doivent être triés par type de matériaux, un seul type de matériaux par benne. Les déchets collectés sont déchargés à la déchèterie de Granville.



POUR RÉSERVER, CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS AU 02 33 91 92 60 OU PAR MAIL SERVICEDECHETS@GRANVILLE-TERRE-MER.FR

LES DÉPÔTS SAUVAGES



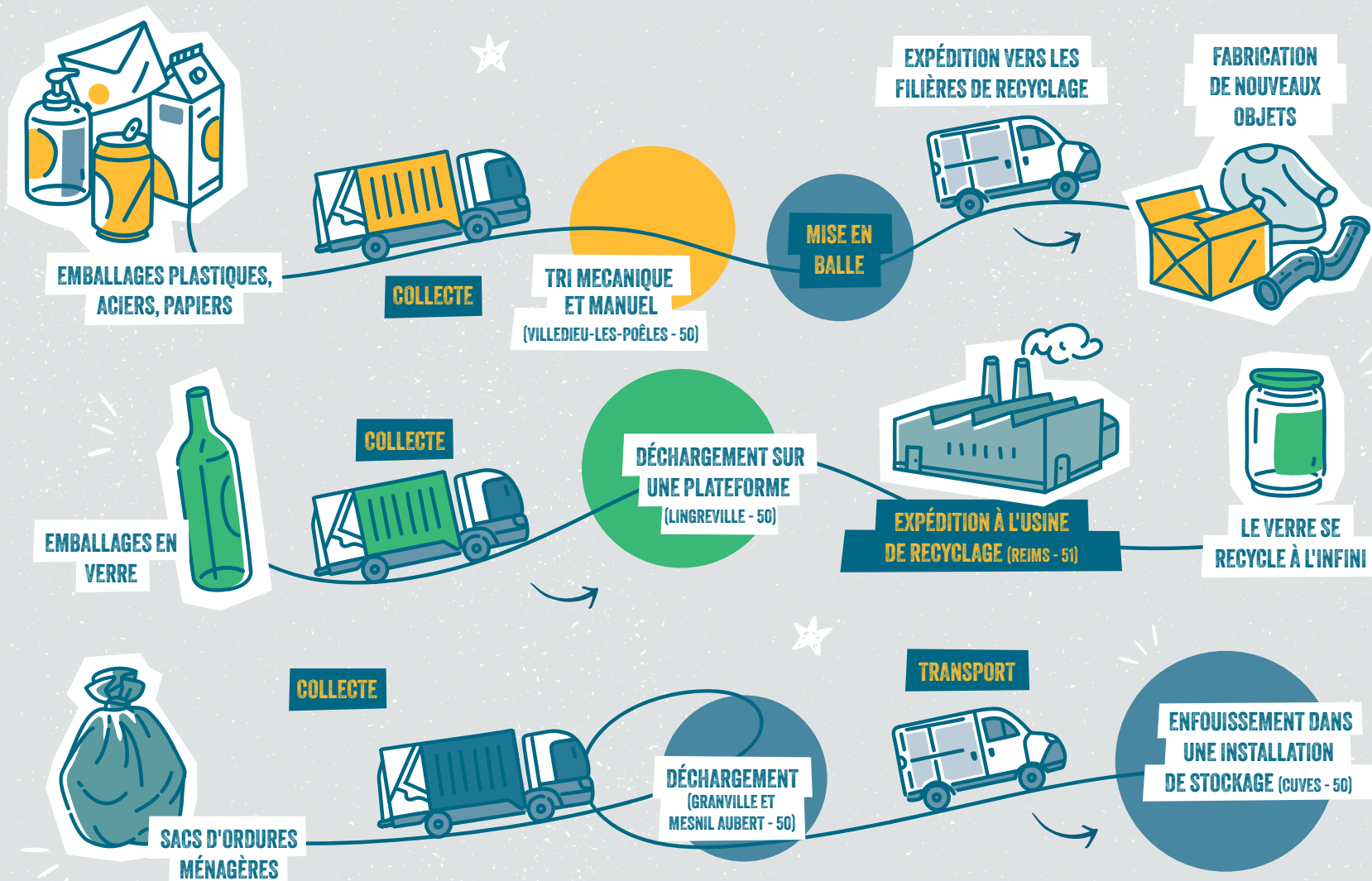
Ce sont tous les déchets, matières recyclables ou encombrants qui sont déposés en dehors des points et des jours de collecte.

Ils génèrent des problèmes de salubrité publique (odeurs, vermines...), des nuisances visuelles et donnent une mauvaise image de notre territoire.

Les dépôts sauvages sont interdits, y compris au pied des colonnes d'apport volontaire, devant les déchèteries ou dans la nature et sont pénalement répréhensibles [articles R 632-1 et 633-6 du code pénal]. Ils peuvent être punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Pour chaque déchet, il y a un mode de collecte bien spécifique, il est très important de le respecter.

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?



1 BOUTEILLE EN VERRE



1 BOUTEILLE EN VERRE

27 BOUTEILLES EN PLASTIQUE



1 TEXTILE

670 CANETTES EN ACIER



1 VÉLO

1 TONNE DE PAPIER/CARTON



3 753 BOÎTES À CHAUSSURES

C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?



Si c'est oui,
c'est dans le **bac de tri**

Ce tube de dentifrice
est un emballage

Si c'est non, je le jette
avec les
ordures ménagères

Cette brosse à dents
n'est pas un emballage



POUR PLUS D'INFOS,
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION TRIZZY

CIITEO

Un doute, une question ? contactez le service déchets

02 33 91 92 60

servicedechets@granville-terre-mer.fr

 **Granville**
Terre&Mer
Communauté de Communes